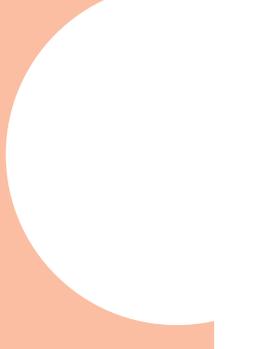
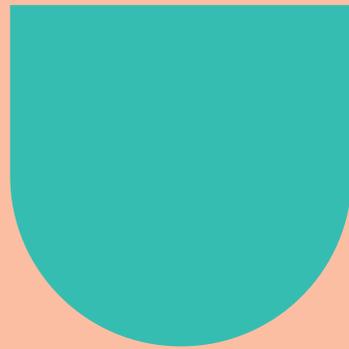
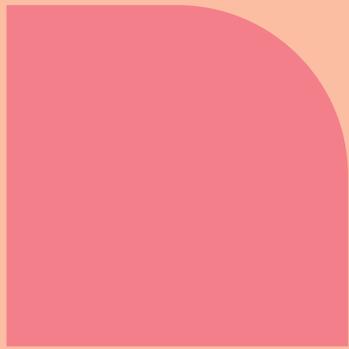
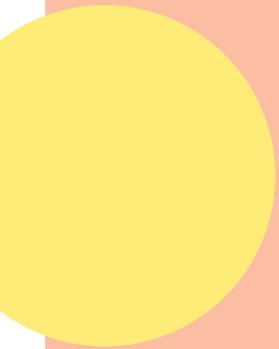
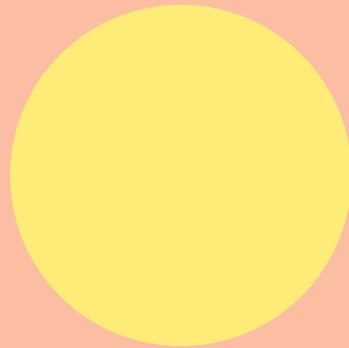
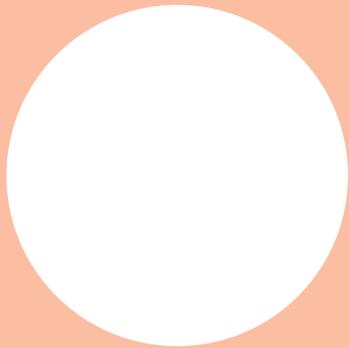


Demande d'adhésion - formulaire



fqccl :

Fédération québécoise
des **centres communautaires
de loisir**

Formulaire d'adhésion

Coordonnées

Nom de l'organisme :

Adresse postale :

Nom de la direction générale :

Courriel :

Numéro de téléphone :

Document à joindre à la demande

Lettre de présentation

Résolution du conseil d'administration

Copie des lettres patentes

Copie des règlements généraux

Rapport d'activités (le plus récent)

États financiers (les plus récents)

Catégorie de membre sollicitée

Centre communautaire de loisir

agréé Membre régulier

Membre solidaire

Définitions des catégories de membre

Centre communautaire de loisir

Le centre communautaire de loisir agréé est un organisme d'action communautaire autonome qui adhère et respecte l'ensemble des principes et valeurs de la FQCCL. Il est avant tout un milieu de vie et utilise les trois moyens d'action privilégiés que sont le loisir communautaire, l'éducation populaire et l'action communautaire. Il offre des programmes et activités accessibles à tous sans aucune discrimination. Le centre communautaire de loisir agréé passe un processus d'évaluation rigoureux et plus élaboré que le membre régulier. L'ensemble des critères d'admission sont dans le programme d'agrément de la FQCCL.

Membre régulier

Le membre régulier est un centre communautaire de loisir ou une organisation qui partage les principes et les valeurs des centres communautaires de loisir sans pour autant en posséder toutes les caractéristiques. Il utilise un lieu physique stable, s'apparentant à un milieu de vie et utilise idéalement les trois moyens d'action privilégiés que sont le loisir communautaire, l'éducation populaire et l'action communautaire. Il offre des programmes et activités accessibles, sans pour autant s'adresser à tous.

Membre solidaire

Le membre solidaire est une organisation intéressée aux buts et aux programmes de la FQCCL. Il prend part au développement du loisir communautaire.

Cotisation annuelle

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 0,145% des revenus totaux du membre pour un minimum de 854\$ et un maximum de 3 247\$

Revenus totaux de la dernière année financière :

Liste des membres du conseil d'administration

Nom

Poste

Devoir des membres

En déposant une demande d'adhésion à la FQCCL, notre organisation s'engage à :

Acquitter sa cotisation annuelle

Agir en conformité avec les orientations de la Fédération

S'assurer de répondre en tout temps aux conditions d'adhésion de sa catégorie de membre

S'impliquer dans la vie associative de la FQCCL

Participer dans la mesure du possible aux activités

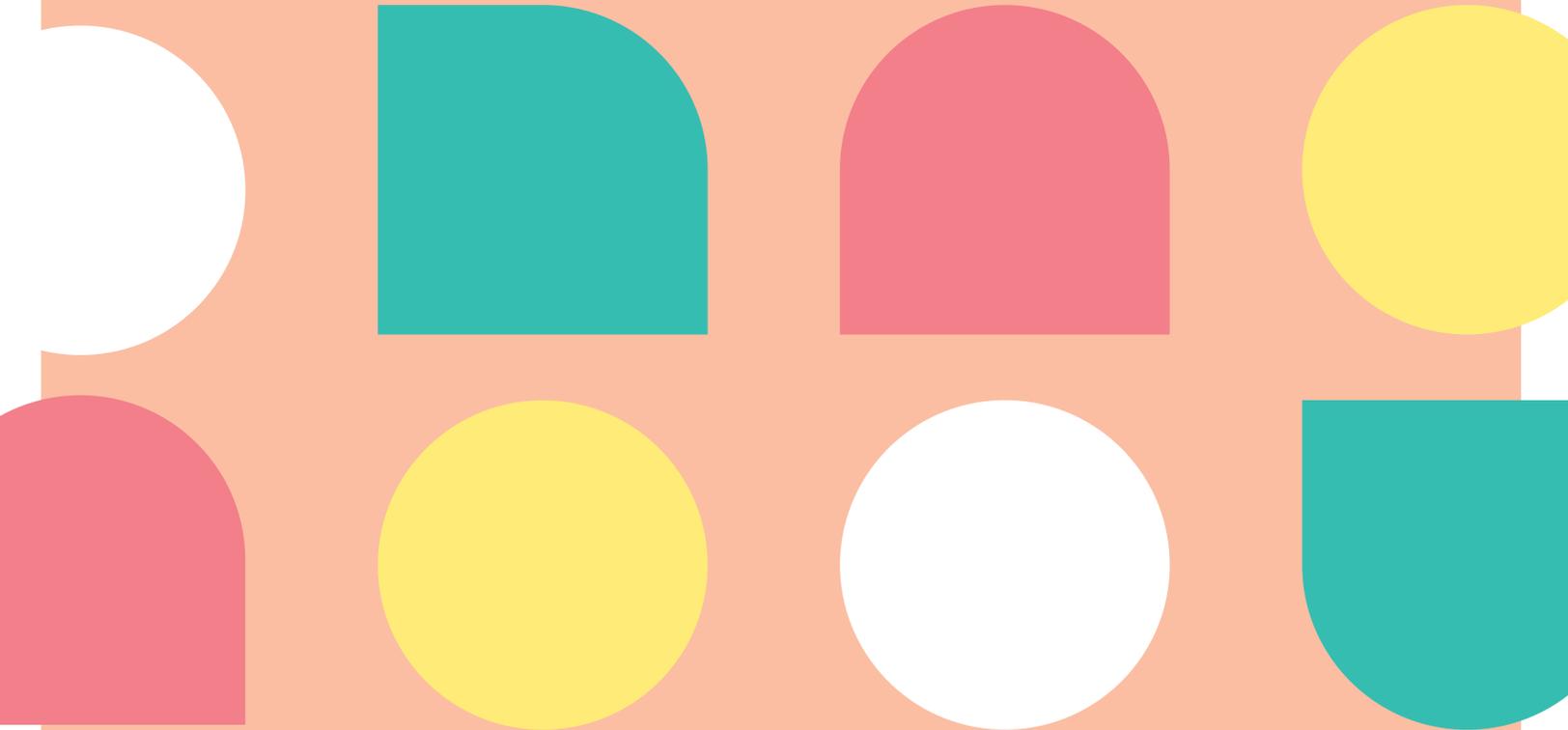
Assurer une représentation aux assemblées générales

Produire au moins trente (30) jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Fédération une liste de son conseil d'administration élu.

S'engagent à ne pas mettre sur pied, ni offrir des services déjà offerts par la Fédération ou qui sont de sa compétence

Signature du demandeur :

Date :



fqccl:

Fédération québécoise
des **centres communautaires**
de loisir

4715, avenue des Replats, suite 261
Québec (Québec) G2J 1B8

Téléphone : 418 686-0012
fqccl.org